

## COMpte-rendu

Réunion de comité de pilotage de l'étude sur les indicateurs et seuils de gestion de l'étiage sur le bassin versant de l'Arnoult

Le jeudi 22 mai 2025 (10h00) à l'EPTB Charente (Saintes)

Liste des participants à la réunion : voir en annexe.

### Introduction

Michaël CANIT, Vice-Président de l'EPTB Charente, introduit la réunion en expliquant que la réunion du jour concerne l'étude sur les indicateurs et seuils de gestion du bassin de l'Arnoult, engagée dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Charente (dispositions E51 et E52), de la feuille de route pour la gestion quantitative du bassin de la Charente, ainsi que du plan d'adaptation au changement climatique Charente 2050.

Il est rappelé que la révision des modalités de gestion proposée à l'issue de l'étude ne serait pas inscrite dans l'arrêté-cadre mais serait dans un premier temps expérimentée. Après un temps d'expérimentation, les réflexions pourront être réengagées afin d'améliorer la proposition et/ou afin d'intégrer de nouvelles connaissances. Des démarches similaires sont engagées sur d'autres bassins.

Il salue les efforts de concertation de tous les acteurs sur ce territoire.

Un tour de table est réalisé afin que chacun se présente.

### Rappel des phases 1 et 2

Hélène GEAIRON rappelle les conclusions des phases 1 et 2 :

- peu de données sont disponibles sur ce bassin (lacune de piézométrie à l'amont, suivi hydrométrique très récent, suivi des assècs abandonné depuis 2016) ;
- les nappes sont en relation avec les rivières : la gestion d'étiage par piézomètre est pertinente ;
- le piézomètre de St-Agnant, actuellement utilisé, est plutôt pertinent comme indicateur de gestion (bien corrélé aux débits de l'Arnoult) mais est situé en limite de bassin versant, possiblement sous influence du canal Charente-Seudre, capte le Turonien libre mais aussi probablement le Cénomanien, et sa courbe de vidange présente une remontée estivale du niveau d'origine incertaine ;
- le piézomètre de Ste-Radegonde est jugé plus pertinent que celui de St-Agnant par un grand nombre d'acteurs du territoire qui souhaitent qu'il soit expérimenté comme indicateur.

Ainsi, lors du dernier Comité de Pilotage (18/11/2024), les points suivants avaient été validés :

- Rechercher une implantation pour un nouveau piézomètre dans la partie amont du bassin
- Le Comité technique et un groupe de concertation ont travaillé début 2025. Les représentants agricoles ont été invités et ont apporté des éléments techniques permettant d'alimenter le travail sur les seuils et retravailler la proposition

### **Proposition d'implantation d'un piézomètre à l'amont du bassin**

Le cours de l'Arnoult est principalement situé sur les affleurements du Turonien libre. En vue d'étudier ultérieurement les relations entre nappe et rivière, il est proposé de rechercher un puits ou d'implanter un piézomètre qui capte la nappe dans les formations du Turo-Coniacien.

Il apparaît qu'aucun des puits existants n'est utilisable (trop faible profondeur, comblement, accessibilité, propriété multiple ou difficilement identifiable...). Un site est identifié pour l'implantation d'un nouveau piézomètre : sur un espace vert en bordure de parking (parcelle publique communale), sur la commune de Pessines, à côté d'un puits comblé, hors des rayons d'influence théorique d'un prélèvement.

Les détails techniques de l'ouvrage, les démarches et étapes de travaux sont détaillées dans la note technique transmises aux membres du COPIL en complément de rapport. La coupe technique prévoit un forage de 65 m de profondeur, recoupant les formations du Santonien, Coniacien et Turonien, avec un arrêt du forage au-dessus du Cénomanien. Le coût de la création du piézomètre est estimé à environ 18 000 € HT, incluant les coûts de dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement et les coûts de maîtrise d'œuvre éventuels.

#### **Echanges :**

D. SEGUIN indique qu'il existe des forages agricoles dans le secteur de Pessines (qui alimentent des vergers) : ils sont profonds mais ne donnent pas beaucoup d'eau. Il donne l'exemple de l'un d'entre eux : environ 110m de profondeur (arrêt au niveau des marnes, au-dessus du toit du Cénomanien), niveau d'eau situé à 30m de profondeur actuellement, mais peut descendre à 55m en étiage sévère. Paradoxalement, en s'éloignant un peu, on peut trouver des forages moins profonds mais donnant un débit plus important.

L'idée ici est seulement de pouvoir mesurer le niveau de la nappe, pas de l'exploiter. Il n'est pas nécessaire que le forage donne de gros débits, mais il faut toutefois qu'il ne soit pas sec. Selon le résultat du premier forage, il sera peut-être nécessaire de rechercher d'autres sites, de forer à plusieurs endroits. Le coût du forage seul s'élève à environ 4 800-4 900 €.

P. BITEAU demande si les recherches se sont « restreintes » aux parcelles publiques. H. GEAIRON répond que non mais que l'implantation d'un piézomètre sur parcelle publique est plus facile pour la pérennité du suivi. B. SIROT indique que l'EPTB n'est pas fermé à l'idée de conventionner avec des propriétaires privés (cela a déjà été fait pour de l'instrumentation sur d'autres bassins).

Y. LEMORDANT indique que les périmètres de protection des captages de Saintes (Lucérat) et de La Clisse se chevauchent au niveau de Pessines, et émet donc un doute sur la direction des écoulements. A. BERNARD indique que des traçages ont été réalisés dans la partie ouest du périmètre de protection de Lucérat et qu'ils n'ont pas montré de liens (l'alimentation de Lucérat se fait plutôt par le sud). Les cartes des aires d'alimentation et des périmètres de protection des captages de Lucérat et de La Clisse seront ajoutées à la note pour illustrer le positionnement proposé vis-à-vis de ces éléments.

## Proposition de révision de la gestion conjoncturelle

Le Comité Technique propose au Comité de Pilotage de retenir les principes suivants :

- Travail en m NGF
- Seuils fixes au printemps et en fin de saison
- Seuils courbes (diminution linéaire) en été
  - > Cela peut être justifié par le fait que l'historique de mesures sur le piézomètre de Ste-Radegonde est relativement court d'un point de vue statistique (19 ans), et le calcul de courbes statistiques génère des artéfacts (pics ou remontée) qui rendent difficile le calage de seuils sur ce type de courbes. De plus, sur ce piézomètre, la vidange est régulière sur toute sa durée.

Une proposition est élaborée sur la base des données existantes (en particulier les données du captage du Bouil de Chambon fournies par Eau17, dans la mesure où les données de débit et de suivi des assecs sont insuffisantes).

	Printemps 1 <sup>er</sup> avril – 31 mai	Été 1 <sup>er</sup> juin – 8 août	Été 9 août – 31 oct.
Alerte	8 m NGF	Alerte	8 - 7 m NGF
Alerte Renforcée de printemps (coupure)	6,30 m NGF	Alerte Renforcée	7,5 – 6,5 m NGF
		Crise (coupure)	6,30 – 5,66 m NGF
			5,65 m NGF

En comparaison avec le franchissement des seuils actuels, cette proposition entraînerait :

- Moins de restrictions en fin de saison (du fait de l'utilisation de seuils courbes).
- Moins de restrictions sur les années type 2011 (bonne recharge hivernale mais étiage sec). D'après Eau17, si une année type 2011 se reproduisait, elle serait aujourd'hui gérable.
- Plus de restrictions sur les années à faible recharge hivernale type 2017 ou 2022 (le piézomètre de Ste-Radegonde est plus inertiel, moins réactif aux pluies printanières/estivales).

L'expérimentation consiste à se référer autant que possible aux seuils expérimentaux définis au niveau du piézomètre de Ste-Radegonde. Toutefois, l'arrêté-cadre n'étant pas modifié, les irrigants seront toujours soumis aux seuils existants au niveau du piézomètre de St-Agnant, que fera toujours foi. La gestion réellement mise en œuvre au cours de la période d'expérimentation sera donc un mix entre seuils actuels et seuils proposés.

### Echanges :

V. POMMIER confirme que ces seuils expérimentaux seront inscrits dans le protocole de gestion de l'OUGC. D. SEGUIN explique qu'avec cette proposition, les échanges entre Eau17 et la profession agricole, faits de manière récurrente en cours de saison mais informelle, seraient inscrits sur le papier.

P. BITEAU regrette qu'une étude sur les besoins des milieux (type « débit biologique ») et la corrélation avec les niveaux piézométriques n'ait pas été conduite dans le cadre de cette démarche, et que la définition des seuils ne se soit pas appuyée sur davantage d'éléments. B. SIROT explique que les études « seuils » (celle-ci comme celles engagées sur d'autres bassins) sont basées sur l'état des connaissances actuelles et n'ont pas vocation à acquérir de nouvelles données. Sur le bassin de

l'Arnoult, les données concernant l'état des milieux sont limitées (suivi des assecs de la fédération de pêche arrêté depuis 2016 seulement 2 stations ONDE, instrumentation hydrométrique récente par le SMCA).

M. ROUET indique que le suivi des assecs sur le bassin de l'Arnoult sera repris dès l'été 2025.

J.-E. DU PEUTY ajoute que le suivi hydrométrique est poursuivi et qu'il pourra alimenter les réflexions, et surtout être valorisé pour le bilan de l'expérimentation des nouveaux seuils.

## Prochaines étapes et conclusion

Michaël CANIT demande aux membres du Comité de Pilotage d'émettre un avis sur les deux propositions présentées ce jour :

Structure	Proposition d'implantation d'un nouveau piézomètre	Proposition de seuils exp. sur le piézomètre de Ste-Radegonde
Fédération de pêche 17	Favorable	Pas d'avis (besoin d'étudier plus en détail la proposition et d'échanger avec les élus)
Aquanide 17	Favorable	Favorable
DDTM17	Favorable	Pas d'avis (besoin d'étudier plus en détail la proposition)
SMCA	Favorable	Favorable
CdC Cœur de Saintonge	Favorable	Favorable
AEAG	Favorable	Favorable
Eau17	Favorable	Favorable
CD17	Favorable	Favorable
EPTB	Favorable	Favorable
CLE	Favorable	Favorable
SOS rivières	Favorable	Favorable
FNE NA	Favorable	Favorable (sous réserve de validation dans ses instances)
UFC Que Choisir	Favorable	Favorable
OUGC Saintonge	Favorable	Favorable
AISR	Favorable	Favorable
Chambre d'Agriculture 17-79	Favorable	Favorable

Cette proposition sera donc présentée à la Commission Locale de l'Eau le 17 juin prochain. Elle pourra alors être soumise aux services de l'État (DDTM 17) afin d'être expérimentée si possible dès l'étiage 2025, à l'image de ce qui a été fait sur le bassin de l'Aume-Couture, et si nécessaire réajustée ultérieurement.

L'ensemble des participants valide l'intérêt d'expérimenter, et le droit à l'erreur. Il s'agit en effet d'une proposition en l'état des connaissances actuelles, et donc susceptible d'évoluer dans l'avenir au regard de l'amélioration des connaissances sur le bassin de l'Arnoult (notamment sur le lien entre débit/piézométrie grâce au suivi hydrométrique développé par le SMCA) ou bien suite au retour d'expérience de l'expérimentation.

J. BRIE et A. MAZIN précisent que la révision des indicateurs et seuils de gestion s'inscrit dans un mix de solutions engagées par ailleurs (sobriété, restauration hydromorphologique...).

Michaël CANIT, Alain BURNET et Baptiste SIROT remercient le bureau d'études CPGF Horizon pour son travail, ainsi que l'ensemble des acteurs du territoire pour leur implication au cours de cette démarche.

### Participants (25) :

Organisme	Personnes présentes
EPTB Charente	Michaël CANIT, Baptiste SIROT, Romain OZOG, Amélie JUGNIOT
CLE SAGE Charente	Alain BURNET
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Perrine BOUTELOUP, Christophe JUTAND
CD17	Françoise de ROFFIGNAC, Elodie LIBAUD
DDTM17	Christine BAROUX
SMCA	Jean-Eudes DU PEUTY, Antoine MAZIN
Eau17	Arnaud BERNARD
FDAAPPMA17	Marie ROUET
Chambre d'Agriculture 17	Aurélie ROCHETEAU
AISR	Daniel SEGUIN, Benoît JAMIN
EGES	Yves LEMORDANT
OUGC Saintonge	Valentin POMMIER
AQUANIDE 17	Fabien CHABOISSEAU
FNE NA	Laurent RATAT
UFC Que Choisir	Jacques BRIE
SOS Rivières	Pascal BITEAU
CdC Cœur de Saintonge	Jacky MICHAUD
CPGF-HORIZON	Hélène GEAIRON

**Excusés :** DREAL Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine